Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260327-202608-DE

DECISION DU MAIRE 2026/08
PROTECTIONS MURS SALLE COMPLEXE DU LAC-RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire poser des protections de très haute résistance sur les murs des de la salle du complexe et de la salle de restauration scolaire afin d'éviter les impacts et les rayures sur les murs,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de l'entreprise THEHARD Peinture, 9 avenue d'Helmstedt, 35503 VITRE en vue_d'acquérir de faire poser des protections de très haute résistance sur les murs des de la salle du complexe et de la salle de restauration scolaire afin d'éviter les impacts et les rayures sur les murs, pour le montant de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes (3 799.94€) HT soit quatre mille cinq cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-treize centimes TTC (4 559.93€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune :

-à l'opération n° 13 « Travaux divers sur bâtiments » article 2158 pour 1 831.09€ HT soit 2 197.31€ TTC

- à l'opération n° 108 « Complexe du lac » article 2158 pour 1 968.85€ HT soit 2 362.62€ TTC

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 27/03/2026
Le Maire,

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)